

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	30
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
3, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 14 DÉCEMBRE

## L'interpellation Hubbard

A LA CHAMBRE

La deuxième journée de l'interpellation Hubbard n'a pas été aussi mouvementée que la première.

Les premiers orateurs, MM. Turrel et Delafosse, qui ont repris la discussion, n'ont point apporté d'arguments passionnés.

M. Turrel estime que les lois anciennes sont insuffisantes ; que ferez-vous, dit-il au ministre, si demain des évêques bravent à nouveau le pouvoir ? Il vous faut de nouvelles lois sur la police des cultes.

L'honorable député du Calvados a déclaré que tout prêtre qui s'accommoderait du gouvernement actuel pourrait devenir peut-être un excellent fonctionnaire, mais qu'il ne serait plus un prêtre. Je suis d'avis, a-t-il ajouté, de faire trancher par le pays la question religieuse ; demandez-lui franchement s'il approuve la politique anti-religieuse. Mais vous n'oserez pas le lui demander. Il faut respecter l'indépendance de tous les citoyens. Or, l'oppression des catholiques par les libre-penseurs est odieuse.

Ne vaudrait-il pas mieux, puisque vous faites du Concordat une arme de guerre, courir les risques de la séparation ? Oui, mais vous voudriez l'Eglise asservie et non l'Eglise libre dans l'Etat libre. Vous avez peur de la renaissance des idées religieuses. Vous considérez la République comme un fief. L'Etat ce n'est pas vous ; c'est tout le monde.

Je demande, a conclu l'orateur, à M. le président du conseil, quel genre de soumission il attend de l'épiscopat ? Aucun prêtre ou évêque n'a refusé de reconnaître le gouvernement légal du pays. Ce serait un espoir chimérique

que de demander au clergé l'adhésion aux lois scolaires et autres qui le blesse dans sa conscience. J'adjure le gouvernement de respecter la liberté de conscience.

Après ce discours, aussi judicieux qu'énergique, fort applaudi par les droites, M. Pichon a apporté à la tribune les revendications des gauches radicales. La solution qui s'impose, a-t-il posé en principe, est la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; mais on ne saurait l'espérer du ministère actuel.

Après s'être égaré, une heure durant, à des digressions qui n'offraient qu'un intérêt secondaire ou rétrospectif, basées sur des documents plus ou moins sans valeur, le lieutenant de M. Clémenceau a conclu ainsi :

« Je défie le gouvernement d'appliquer les lois organiques ; quelles autres lois entend appliquer le président du conseil ? »

M. Paul Bert avait indiqué les sanctions pénales pour les prêtres qui ne respecteraient pas les articles organiques. Quelles lois nouvelles demandera le gouvernement après sa déclaration au Sénat ?

Vous aurez tous les inconvénients de la séparation de l'Eglise et de l'Etat sans en avoir les avantages. La solution est mûre.

« L'Eglise est l'ennemie de tous les jours et de toutes les heures du parti républicain ». Et l'orateur, en descendant, salue la fin de la politique d'apaisement.

M. Millevoe adjure la Chambre de ne pas provoquer une division dans le pays. Le scepticisme est mortel et une lutte religieuse serait le signal du déchirement de la patrie. Il faut à tout prix faire de l'apaisement et de la conciliation. Nos enfants ne sont pas destinés à se combattre et à se proscrire les uns au nom du Christ et les autres au nom de la République. (Applaudissements à droite.)

En mettant l'Eglise hors de l'Etat, on créerait une puissance nouvelle qui, si elle est combattue, deviendrait redoutable. Le système de M.

Pichon est gros de périls. Il diviserait chaque village en deux camps ; il séparerait les membres de chaque famille en frères ennemis. Est-ce le moment de jeter la France dans une lutte de cette nature ? (Applaudissements à droite.)

Si on demande la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ce n'est pas à cause de ce qu'on appelle la révolte des évêques, on va au-devant d'une crise pour chercher une nouvelle plate-forme électorale. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. de Freycinet veut définir l'attitude du gouvernement : la tâche est facilitée par les déclarations de M. Fallières. Il ne veut pas d'équivoque ; il ne veut pas combattre la religion ; il respecte la neutralité de l'école. (Applaudissements au centre.)

Le gouvernement ne peut s'associer à la proposition de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le pays n'est pas préparé à la séparation.

M. de Cassagnac. — Vous ne la ferez jamais. (Bruit.)

M. de Freycinet. — Je ne veux pas barrer la suite à cette réforme, mais actuellement elle n'est pas praticable. Nous préparons une loi sur les associations qui sera déposée à bref délai.

M. Pelletan. — Quand ?

M. de Freycinet. — Au mois de janvier. (Rires.) Croyez-vous que je ne tiens pas mes promesses ?

Les armes contre le clergé existent, nous en ferons usage ; nous donnerons du haut de la tribune, non pas des menaces, mais un avertissement. (Mouvements divers.)

S'il est démontré que nous ne sommes pas suffisamment armés, nous saurons agir ; il faut d'abord que les responsabilités soient établies.

M. de Freycinet fait appel à l'union des républicains.

M<sup>rs</sup> Freppel se serait tu, mais après le discours de M. le président du Conseil, il a quelques observations à faire. Jamais les évêques

ne se sont prononcé contre la République ou en faveur de la Monarchie.

Ils ont une autre conception de la République ; hors de l'exercice de leur ministère, les évêques peuvent avoir une opinion politique.

Quant aux catéchismes, ils sont blâmés à tort. Le droit de suffrage est un devoir. (Bruit.)

M<sup>rs</sup> Freppel s'élève contre les lois de répression et contre les articles organiques. (Bruit.)

M. Floquet ne tente que mollement de faire respecter la liberté de la parole.

Cris : La clôture ! La clôture allait être mise aux voix.

M. Laur a la parole contre la clôture. (Tumulte. — Hurlements.)

La clôture est prononcée.

M. Floquet explique qu'il a reçu plusieurs ordres du jour.

M<sup>rs</sup> Freppel et M. de Mun demandent l'ordre du jour pur et simple.

Il est rejeté à mains levées.

Le bruit est au comble, M. Laur veut à tout prix parler, M. Floquet s'y oppose.

M. Hubbard demande la priorité pour son ordre du jour.

L'ordre du jour de M. Hubbard est repoussé par 341 voix contre 181.

M. de Freycinet demande le vote de l'ordre du jour Rivet, identique à celui du Sénat.

L'ordre du jour Rivet est voté par 243 voix contre 223.

M. de Cassagnac. — Si le gouvernement est content, il n'est pas difficile. (Bruit.)

La séance est levée à 8 heures.

## INFORMATIONS

On a fort remarqué un incident qui s'est produit au moment même où on procédait au vote sur l'ordre du jour de confiance qui a été accordé au gouvernement.

### 4 Feuilleton de l'Écho Saumurois

## LA MAISON SANS FENÊTRES

PAR ROGER DOMBRE

« Mai.

« Une lettre de notre cher tuteur, ce matin : il s'est souvenu tout à coup qu'il possède deux pupilles enfuies dans les montagnes de la Franche-Comté, et, avant d'entreprendre un long voyage, il s'enquiert de nos nouvelles, ajoutant que si notre petite rente ne nous suffit pas, si nous avons quelque embarras d'argent, il est prêt à nous seconder. Offre de Gascon, le post-scriptum en fait foi ! « Les demoiselles de Saint-Maur sont assez raisonnables pour savoir vivre économiquement, et l'on peut très bien se tirer d'affaires avec 425 francs par mois. »

« Antoinette, la pauvre chère âme, a pleuré quand nous lui avons passé la missive ; nous, nous en avons ri, et j'ai pris ma plus belle plume pour souhaiter bon voyage au complaisant tuteur et lui apprendre que les demoiselles

de Saint-Maur se contentent parfaitement du peu qu'elles possèdent et n'auront jamais besoin de recourir à qui que ce soit.

« Assez parlé du tuteur.  
« Les cerises rougissent et nous mangerons des fraises..., non plus dans des assiettes de Sèvres comme jadis, mais dans une faïence bien blanche et bien lourde, qui ne rend pas moins appétissants les mets qui nous sont présentés.

« Ah ! encore une chose que je veux noter : samedi nous sommes allées à la ville, Mikaëla et moi, ballottées à qui mieux mieux dans la carriole du vieux Josille ; c'est bien amusant ; nous mettons pied à terre à quelques pas de l'octroi pour qu'on ne nous voie pas entrer à Dôle en si piètre équipage.

« Comme nous passions devant l'hôtel de Genève, quelques officiers en sortaient, et, voyant Mikaëla si jolie, ils nous ont dévisagées à nous faire rougir.

« L'un d'eux, ne m'ayant non plus trouvée trop déplaisante, murmura à son compagnon :

« — C'est grand dommage pour la plus petite, elle boîte.

« Mikaëla me regarda douloureusement.

« — Tu vois, me dit-elle avec tristesse, tu

es belle, on le dit, et tu as une infirmité qui... que...

« — Qui ne me cause pas une ombre de chagrin, va, ma chérie !

« — Ah ! si, au moins, on t'avait opérée avant notre malheur !

« — Et puis ? en serais-je plus heureuse à présent, mon adorée ? pour ce que nous faisons de nos minois dans ce trou !

« — Un trou à mi-coteau d'une montagne, fit Mikaëla en riant. Et si quelque châtelain des environs vient à s'éprendre de toi ?

« Pour le coup, je ris si fort que Mikaëla me poussa le coude pour me rappeler à l'ordre.

« — S'éprendre de moi ? Tu n'y penses pas. De toi, oui, c'est sûr ; pour peu que nous rencontrions un jour le chevalier en question, tu feras vite sa conquête.

« — D'abord, moi, je ne me marierai pas, répliqua Mikaëla très grave.

« — Tu n'en sais rien ; nous sommes pauvres et nous vivons dans un siècle où la femme ne se marie pas sans dot ; cependant il arrive qu'on voit...

« — Je ne me marierai jamais ! répéta Mikaëla d'une voix si décidée que je la regardai

dai, étonnée.

« — Alors n'en parlons pas ; ni moi non plus.

« — Toi, il faudra que tu aimes quelqu'un qui sera beau, bon et digne de toi. Ah ! si nous pouvions seulement économiser trois cents francs !

« — On m'opérerait, n'est-ce pas ? Eh bien ! non, ma chérie, je resterai gaîment boiteuse, et nous ne nous marierons pas, ou plutôt, tiens, marions-nous l'une à l'autre, hein ? unies pour la vie, n'est-ce pas ?

« Et, profitant d'une impasse solitaire où nous nous étions engagées, nous nous becquetâmes comme deux fauvettes, avant d'aller manger du pain d'épices rue Besançon.

« Non, certes, nous ne nous forgeons pas de chimères ; nous n'évoquons pas d'idéal ; certes, un bon mari est chose précieuse, mais que c'est difficile à trouver, ô mon Dieu ! Moi d'abord je n'aurais pas aimé un héros de roman comme en rêvent tant de jeunes filles, qui ait une douzaine de duels sur les bras, qui ait fait cinq ou six fois naufrage comme saint Paul, chassé l'éléphant dans les jungles de l'Inde et contemplé la face du tigre ; ni un irrésistible devant lequel frémissent toutes les femmes, depuis les

M. Doumer, député radical de l'Yonne, ancien chef de cabinet du président de la Chambre, a parcouru les bancs où siègent les députés radicaux et, à l'instigation de M. Floquet, a fait une active propagande pour amener ceux de ses amis qui allaient s'abstenir à voter contre l'ordre du jour Rivet, et ceux qui étaient décidés à voter pour le gouvernement, à pratiquer l'abstention. C'est de la sorte que, au dernier moment, la majorité gouvernementale a été diminuée d'un certain nombre de voix.

#### L'AFFAIRE FLOQUET-CASSAGNAC

M. Floquet, au milieu du bruit, n'avait pas entendu les paroles de M. Paul de Cassagnac; cependant il comprit qu'il était visé personnellement.

Il fit prier M. Clémenceau de monter lui parler au fauteuil et lui demanda de voir si dans les épreuves de l'analytique il se trouvait une phrase de nature à nécessiter des explications.

Au lieu d'attendre les épreuves, M. Clémenceau, spontanément, à titre de collègue à collègue, de camarade, alla demander ce qu'il avait dit et s'il en trouverait trace à l'Officiel.

— A cette demande toute courtoise de M. Clémenceau, nous a dit M. de Cassagnac, je ne pouvais faire qu'une réponse courtoise et je lui ai déclaré que le président ne trouverait dans l'analytique rien d'offensant pour lui.

L'incident a été ainsi clos.

Le *Journal des Débats* reproduit le bruit que les députés francs-maçons sont convoqués à une réunion qui se tiendra mercredi prochain, au Grand-Orient de France, et « qui n'aura d'autre but que de rechercher les moyens de créer quelque agitation à Paris et dans les départements en faveur de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ».

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 12 décembre 1891.

Le marché reste dans d'excellentes dispositions, les indications fournies par les cotes des places étrangères sont favorables; à Londres on a coté du départ sur les fonds étrangers et Berlin vient ferme. Aussi le 3 0/0 ancien se maintient facilement à 95.92 cours de la veille, le nouveau à 94.92 et le 4 1/2 à 104.90.

L'Italien est bien tenu à 95.45. Le 3 0/0 Portugais, dont le coupon de janvier est assuré, est à 33 1/16, l'Extérieur à 66 13/16, le nouveau Russe à 79 1/8. Le Turc dont le marché est très animé s'inscrit à 48.45.

La Banque de Paris est en voie de progrès à 748, la Société Générale à 480 au comptant, le Crédit Lyonnais à 778, la Banque d'Escompte à 391, le Crédit Foncier à 4,235, le Crédit Mobilier à 470.

La souscription aux 18,000 obligations de 500 fr., émises à 450 fr. par la Société « Le Crédit » le 15 courant, est déjà au deux tiers couverte par les demandes adressées par correspondance au siège de cette Société, place Vendôme. Ce nouveau titre qui rapportera 25

francs ressort, pour ceux qui libéreront, à 444 francs, ce qui représente un placement de 5.44 0/0 en intérêts nets d'impôts. Ces titres sont en outre munis de garanties très sérieuses émanant de la Société qui les émet, de la Société de Travaux publics qui construit la ligne et de la valeur de la ligne elle-même.

L'obligation Immeubles de France cote 379.75.

L'obligation Linarès-Almería vaut 480.

Les Chemins Economiques se négocient à 403.75.

## Chronique Locale

ET DE L'OUEST

### Les droits de douane SUR LES CHANVRES

Au moment du vote par la Chambre des députés du tarif général des douanes, la Commission avait proposé de remplacer les droits de douane sur les chanvres étrangers par une prime accordée aux cultivateurs de chanvre et de lins français une somme de 2 millions 500 mille francs, qui doit être inscrite au budget, à cet effet, pendant six ans.

Que produira cet encouragement à la culture des textiles? L'avenir nous l'apprendra, mais certainement il n'aura pas la même efficacité que les droits de douane pour protéger la culture des textiles, qui sont la principale ressource de nos vallées. Quoi qu'il en soit, cette mesure avait besoin d'un complément; l'effet qu'elle produira pourra être profitable aux cultivateurs; mais il laissait sans protection le travail des peigneurs de chanvre. C'était une injustice, car tous les articles du tarif général protègent le travail industriel de la France; le travail du peignage du chanvre était seul abandonné à la concurrence étrangère.

Contre cette inégalité, une protestation avait été formulée par un amendement de MM. Fairé, de Soland et Berger, qui demandaient sur les chanvres peignés des droits de 15 et de 40 fr. par 100 kilos. Cet amendement, développé par M. Fairé, rapporteur de la section des textiles, et combattu par le ministre du commerce, n'avait pas été admis par la Chambre.

Cet amendement vient d'être repris au Sénat par MM. de Carné, général d'Andigné, Merlet, Blavier, de Lareinty et il a été voté sans opposition.

Tout fait espérer qu'il sera ratifié par la Chambre et que le droit de 15 fr. et de 40 fr. par 100 kilos pour les chanvres peignés étrangers sera inscrit définitivement au tarif général des douanes.

C'est assurément un minimum, qui ne donne pas une satisfaction suffisante à tous les intérêts; mais au moins cette amélioration aura

été le résultat heureux des efforts, que rien n'a découragés, de nos sénateurs et de nos députés de Maine-et-Loire.

Elus pour défendre les intérêts conservateurs, ils n'ont pas failli à leur mandat et à leur devoir de conservateur. Les électeurs de notre Vallée comprendront, par cette seule démonstration de fait, que leurs représentants conservateurs sont les meilleurs gardiens et défenseurs de leurs intérêts... Sans nos représentants conservateurs, jamais la majorité républicaine n'aurait fait droit aux réclamations de nos cultivateurs de chanvres.

On nous annonce que M. Fleury, ancien député, sous-préfet de Dôle, est sur les rangs pour la Sous-Préfecture de Saumur.

En attendant, M. Boulanger, vice-président du conseil de préfecture, est arrivé aujourd'hui pour occuper provisoirement les fonctions de sous-préfet.

#### Administration des Contributions indirectes

Un concours pour le surnumérariat dans l'Administration des Contributions Indirectes aura lieu à Angers, le 9 février 1892.

Les candidats qui désirent y prendre part devront se faire inscrire dans les bureaux de la Direction, à Angers, sous le plus bref délai possible, et fournir à l'appui de leur demande les pièces réglementaires.

Les listes seront closes le 8 janvier.

#### LA TEMPÊTE

Depuis samedi soir, une tempête d'une certaine intensité a passé sur Saumur. Des alternatives de pluies et de coups de vents n'ont cessé de se produire pendant ce temps. Aussi la journée d'hier n'a pas été d'une grande gaieté. Les amateurs des foires se sont vu forcés de garder la maison, et les braves qui ont osé affronter la tempête ont pataugé, sur le quai de Limoges, dans une boue noire et dans les lacs qu'ont creusés les rails des tramways.

La nuit dernière, le vent a encore été plus violent. Les toitures ont particulièrement souffert de ces rafales, car ce matin les rues étaient jonchées de débris d'ardoises et de fer-blanc.

Cette perturbation règne sur toutes les côtes de l'Océan et de la Manche.

On écrit du Havre :

« La mer est en furie et les vapeurs qui font le service entre Le Havre, Honfleur, Trouville n'ont pu quitter le port samedi.

» La nuit précédente, entre minuit et une heure, on a aperçu une pluie de feu sur la mer.

» Le fait n'a pu être contrôlé, mais les guetteurs du sémaphore déclarent que les éclairs se succédaient à ce moment presque sans interruption.

» Puis, soudain, l'obscurité se fit, si com-

plète que l'on eût cru que tous les becs de gaz avaient été éteints.

» Samedi matin, à onze heures, le tonnerre gronda et dans l'après-midi des pluies diluviennes transformaient les rues en torrents.

» Les campagnes environnantes et surtout le canton de Montivilliers ont subi des dégâts considérables. »

On écrit de Bruxelles, 12 décembre :

« Il y a longtemps que l'on n'avait vu un tel orage en plein mois de décembre.

» Hier, à Areschot, vers dix heures du soir, un meunier a été tué par la foudre au moment où il descendait de son moulin. »

#### PUBLICATIONS DE MARIAGE

Eugène Herculin, employé de commerce, de Saumur, et Marie-Louise Vaudelle, domestique, de Gennes.

#### MONTRES EXTORQUÉES

La semaine dernière, un sieur P. s'est présenté successivement chez quatre horlogers de Saumur, MM. Rochereau, Bichon, Esnault et Jégu-Pichard.

Cet individu parvint à inspirer confiance et à se faire livrer des montres chez trois de ces honorables commerçants.

Il devait les payer dans un très court délai, et, du reste, souscrivait des billets à brève échéance. Comme bien on pense, faire honneur à sa signature fut le cadet de ses soucis.

Les horlogers l'ont trouvé mauvais et ont déposé une plainte à M. le commissaire de police. On se mit à la recherche du quidam et il fut découvert en fort joyeuse compagnie, rue Brault.

Bien entendu il n'avait plus les montres en sa possession.

Celle de M. Rochereau était en garantie entre les mains d'un aubergiste qui avait avancé dessus 40 fr.

La montre de M. Jégu servait de gage également pour un prêt de 35 fr.

La troisième, à M. Bichon, était passée entre les mains d'une des privilégiées du viveur.

M. Esnault, moins confiant, avait refusé de vendre dans de semblables conditions.

M. Rochereau est rentré aussitôt en possession de sa montre. MM. Jégu et Bichon attendent encore, mais ils ont la promesse de P. d'être prochainement désintéressés.

Heureusement que M. le commissaire de police le tient à l'œil pour lui rappeler ses engagements, et les détenteurs ne peuvent se désaisir de leur gages.

#### THÉÂTRE DE SAUMUR

Les *Cloches de Corneville* tinteront ce soir sur notre scène, et leur gai carillon sera entendu, nous l'espérons, d'un nombreux public.

On sait que le charmant opéra de Planquette,

blanches Valkyries jusqu'aux négresses de Tombouctou. Un mari parfait, c'est un homme qui sache défendre sa religion, sa patrie et sa femme, et qui élève ses enfants dans le respect des traditions de ses pères en leur donnant de bons exemples. Pas un être inutile, bref, ni un bellâtre! Dieu me garde! Qu'il soit fort et distingué plutôt que beau, et... Mais à quoi bon énumérer les vertus que nous exigerions en celui à qui nous confierions notre vie? Mika et moi vieillirons ensemble côte à côte, donc!... »

« Juin.

» Méphisto a été piqué par un serpent, non venimeux heureusement; nous l'avons frotté d'alcali et lui avons fait un sermon en quatre points pour lui apprendre à fourrager toujours dans les buissons.

» Mikaëla s'est enrhumée nous ne savons où; c'est ennuyeux, les toux passent moins vite encore en été qu'en hiver. »

« Août.

» Notre petite vie est si monotone que je n'ai eu rien à noter pendant deux mois. Aujourd'hui, pas grand-chose non plus; mais les melons mûrissent, et il faut bien écrire quelques lignes sur ce pauvre cahier relégué dans un tiroir.

» Une de nos poules est morte, cela nous a fait de la peine; c'est Ernestine.

» Il y a eu un gros orage avant-hier, et le tonnerre est tombé sur le grand noyer qui est au bout du chemin. Mikaëla et moi n'avons pas eu peur; nous aimons, au contraire, les tempêtes, les grandes rafales, les trombes d'eau et les zigzags dans le ciel tout noir; mais la pauvre Antoinette est si effrayée qu'elle se cache dans le coin le plus sombre de la maison pour ne pas voir les éclairs.

» Le rhume de Mikaëla ne veut pas finir, et puis, elle s'est trouvée mal l'autre jour à la messe; j'en étais toute saisie; mais elle m'affirme qu'elle se sent très bien et que ce n'était qu'accidentel.

» Oh! si je la voyais malade, je ne sais pas ce que je ferais! »

« Août.

» Encore une lettre, mais cette fois tout autre que la dernière: de nos bons cousins de Murière, de Marseille; ils voyagent toujours et doivent être maintenant sur les bords du Danube. Dès qu'ils seront de retour dans leur joli hôtel du cours Puget, ils nous y appelleront; mais ce ne sera même pas pour cet hiver. C'est dommage, cela ferait du bien à Mikaëla,

qui est pâle et qui craint le froid.

» Pour le moment il fait chaud; les raisins vont être mangeables. »

« Fin août.

» Nous avons bien ri l'autre jour. Nous nous promenions, Mikaëla et moi, tentant de faire revenir vers nous Méphisto, qui faisait l'école buissonnière, quand un chasseur tira à deux pas de nous; grâce à ma démarche irrégulière, il m'aura prise pour un lièvre. L'instant d'après, il arrivait, chapeau bas, nous faire ses excuses. J'ai remarqué qu'il n'est pas beau et qu'il a un accent franc-comtois des plus prononcés.

» Un peu plus loin, il rencontra notre bonne Antoinette, qui nous demandait à tous les échos d'alentour, et, l'accostant :

« — Pourriez-vous me dire quelles sont ces deux ravissantes jeunes personnes que je viens de voir et qui se promènent là-bas ?

» — Je ne sais pas, je ne suis pas du pays, a répondu Antoinette de sa voix de grenadier.

» Le soir, elle nous contait l'aventure et nous en avons ri. Nul doute que les beaux yeux de Mikaëla vont poursuivre en songe le jeune chasseur; mais s'il apprenait que ces beaux yeux se ferment chaque nuit sous le

pauvre toit de la maison sans fenêtres, quel figure ferait-il ?

» C'est quelque neveu de notaire des environs, un petit bachelier qui vient se reposer de ses études forcées, en chassant le perdreau dans les terres de l'oncle.

» Il a une tête de neveu de notaire. Non que je dédaigne les neveux de notaire! Dieu me garde d'abord de dédaigner personne, mais ce ne serait pas pour moi l'idéal du beau-frère. »

« Septembre.

» Mikaëla a quelque chose, c'est positif; elle a beaucoup maigri cet été, mange du bout des dents pour nous faire plaisir uniquement; puis, enfin, cette toux persistante m'inquiète. Mon Dieu! notre pauvre petite vie était si paisible! Faut-il avoir un point noir à l'horizon! »

(A suivre.)

A la fin d'une messe d'enterrement, M. X... à un des commensaux les plus assidus du défunt :

— Vous partez ?  
— Oui, je ne vais que jusqu'à l'église.  
— Quand vous finirez chez lui, vous allez jusqu'au dessert.

qui n'a pas été vu à Saumur depuis fort longtemps, aura pour principaux interprètes : d'abord M<sup>lle</sup> Sauvaget, puis une débutante, M<sup>lle</sup> Portalier, ainsi que nos meilleurs artistes du sexe fort.

#### CIRQUE BAZOLA

C'est demain mardi qu'a lieu la clôture du cirque Bazola. Il n'y aura donc plus que deux représentations : ce soir et demain.

Ces deux soirées ne seront pas les moins intéressantes, car les exercices ont toujours marché crescendo. Ainsi, à la soirée de samedi, qui était donnée au bénéfice des victimes de Saint-Etienne, certain travail, que nous avons applaudi au début comme étant d'une force et d'une adresse extraordinaires, nous a paru presque facile à côté de celui que les mêmes artistes ont cette fois exécuté.

Jugez un peu ce que seront les deux dernières représentations !...

C'est dire que le cirque Bazola laissera les meilleurs souvenirs dans notre cité et les plus amers regrets aux personnes qui n'auront pas rendu une petite visite à cet établissement modèle.

#### L'influenza

On lit dans le *Moniteur universel* :

« La science a eu malheureusement l'occasion d'étudier les causes de l'influenza. La seule vérité qu'elle ait eu le temps d'établir d'une manière certaine, c'est que la maladie est due à un microbe particulier. Ce qu'on peut affirmer aussi, sans crainte d'être démenti par les recherches à venir, c'est que ce ferment s'attaque directement à la muqueuse des bronches et du poumon, vit aux dépens des cellules pulmonaires et altère ainsi leur vitalité en même temps qu'il sécrète dans les érosions ses toxines, ses excréments. Sous cette double influence mécanique et toxique, la cellule se nécrose. La thérapeutique doit à la fois combattre le microbe destructeur et éliminer les produits toxiques qu'il sécrète, ainsi que les débris des cellules nécrosées. Cette élimination doit être rapide pour préserver l'économie de l'empoisonnement.

On prône l'antipyrine, et les populations en émoi sont toujours disposées à accepter les suggestions qui leur donnent l'espoir. Or, l'antipyrine, utile à ses heures, je ne le nie pas, bien qu'elle ait eu des attaques trop fondées à soutenir jusqu'à l'Académie de médecine, est surtout un *anesthésique*. Comme l'opium et d'autres substances analogues, elle endort certaines douleurs et compte des succès à titre d'analgésique. Mais, endormir la douleur, ce n'est pas guérir le mal, c'est souvent l'aggraver au contraire. Il est aisé de comprendre que dans le cas où, comme dans l'influenza, il y a décomposition rapide des cellules, une élimination rapide s'impose, je le répète.

Ce n'est pas en assoupissant la douleur, résultat qu'on n'obtient par l'antipyrine qu'en anesthésiant les filets nerveux, qu'on donnera à l'organisme le coup de fouet, l'énergie nécessaire pour éliminer promptement les produits toxiques de l'altération cellulaire. On ne peut ainsi que faciliter l'empoisonnement de l'économie en ralentissant les fonctions protectrices. J'estime l'antipyrine tellement dangereuse dans l'influenza qu'elle est, à mes yeux, la complice du mal. Mieux vaudrait ne rien donner que d'administrer ce produit, tout breveté qu'il est, aux victimes de l'influenza. Il ne pourrait qu'en doubler le nombre, et ce ne sont pas ses parrains qui rendraient la vie à ceux qu'ils auraient aidés à mourir.

Que faut-il donner aux malades ?

Des médicaments capables de diminuer la vitalité du microbe, de modifier l'organisme dont il fait sa pâture et de fortifier les fonctions éliminatrices. En existe-t-il beaucoup qui possèdent les vertus requises ? Peut-être, mais je n'ai qualité pour parler que de ceux que j'ai expérimentés dans la dernière épidémie et grâce auxquels je n'ai pas eu un seul accident à déplorer. Or, je n'en ai pas trouvé de plus diffusible, de plus prompt, de plus inoffensif pour l'organisme que l'acide phénique chimiquement pur, pris soit dans le sirop de Chas-

saing, préparé sans nul mélange d'opium, ou dans son huile de foie de morue phéniquée.

Les malades qui, pour d'autres causes de l'influenza, prenaient l'huile phéniquée au moment de l'invasion épidémique, ont été indemnes ou n'ont éprouvé que des atteintes sans gravité, aussi bien que ceux qui ont eu la précaution de prendre, tant qu'a duré l'épidémie, tous les matins, du sirop d'acide phénique. Enfin, ceux qui, aux premiers symptômes, ont employé le phénate d'ammoniaque, se sont rapidement rétablis, l'ammoniaque, au moment où il devient libre, détruisant la congestion, tandis que l'acide phénique, auquel il est associé, combat la vitalité du microbe et entrave sa reproduction. D<sup>r</sup> DÉCLAT. »

#### LE MANS. — Double condamnation à mort.

— Le jury a rendu samedi soir, après trois jours de débats, son verdict dans l'affaire du double parricide de Varennes.

Les deux accusés, la veuve Chaillou, fille des deux victimes, et Emonnet, leur petit-fils, sont reconnus coupables du crime de parricide qui leur est reproché, sans circonstances atténuantes, et sont condamnés à mort.

#### Bibliographie

##### LA GUERRE SOUS L'EAU

Un magnifique volume gr. in-8° Jésus, avec couverture illustrée, broché 6 fr.  
Le même, avec riche cartonnage en toile, fers spéciaux. 9 fr.

Sous ce titre : *la Guerre sous l'eau*, la maison Dentu publie, à l'occasion des éternelles, le premier volume d'une collection destinée à la jeunesse.

M. G. Le Faure, l'auteur de *la Guerre sous l'eau*, est aujourd'hui trop connu du public pour que nous fassions ici l'éloge des qualités qui l'ont mis en vogue.

Ses précédents ouvrages, *les Aventures d'un Savant Russe*, *le Volontaire de 1815*, *les Aventures de Sidi-Froussard*, ont mis au grand jour cette clarté de style, cette facilité de dialogue et, par dessus tout, cette richesse d'imagination qui font lire d'une seule traite, depuis la première jusqu'à la dernière ligne, chacun de ses ouvrages.

Et on peut dire que, pour le début de cette collection nouvelle, que crée, cette année, la maison Dentu, M. G. Le Faure a eu la main heureuse.

*La Guerre sous l'eau* est une œuvre attachante et, ce qui ne peut qu'en augmenter l'attrait, une œuvre d'actualité.

Quel problème, en effet, met plus à contribution les forces intellectuelles des hommes de science du monde entier que celui de la navigation sous-marine ?

Devançant de quelques mois, de quelques semaines peut-être, la solution de ce problème, M. G. Le Faure, dans *la Guerre sous l'eau*, met en scène un bateau construit sur le type du Goubet, et grâce auquel ses héros font la course sous-marine, nouveaux Surcoufs d'héroïque mémoire, entraînant avec eux les lecteurs dans ces bas-fonds inaccessibles jusqu'à présent à l'homme dont les merveilles ont été tout récemment révélées par les sondages du « Travailleur » et du « Talisman ».

Types hardis et éminemment sympathiques que ceux des héros de *la Guerre sous l'eau*, tous de nationalités différentes, de tempéraments divers, mais que réunit un sentiment identique, le plus noble, le plus élevé des sentiments humains, l'amour de la patrie, auquel vient s'adjoindre la haine de l'ennemi commun.

Sur le fond — un peu sombre parfois — de l'intrigue, se détache la ravissante et pure silhouette d'une jeune fille au cœur vaillant, à l'énergie indomptable, dont les encouragements soutiennent les héros aux heures de défaillance et qui donne, d'une façon saisissante, l'impression d'une Jeanne d'Arc moderne.

Les éditeurs n'ont rien négligé pour que cet ouvrage, dont l'attrait est indiscutable, ait aux yeux du jeune public auquel est destinée *la Guerre sous l'eau*, tous les attraits possibles ; imprimé sur papier spécial en caractère de bibliophile, le premier ouvrage des « NOUVELLES AVENTURES » est illustré par plus de cent cinquante compositions dues au crayon d'un des artistes les plus aimés du public, FERNAND FAU, dont, en maints passages, le crayon vibre à l'unisson de la plume de l'auteur.

Enfin, une superbe couverture en couleurs, d'après l'aquarelle d'un artiste de grand talent, M. JOSÉ ROY, donne à *la Guerre sous l'eau* l'allure d'un véritable ouvrage de luxe.

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

OCTOBRE-DÉCEMBRE 1891

*Excursions aux stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne : Arcachon, Pau, Biarritz, Salies-de-Béarn. — Tarif spécial A, n° 11 (Orléans).*

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, Saint-Jean-de-Luz, et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kilomètres au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de la validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations, pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Deux Marseillais se disputent au sujet de savoir lequel des deux saute plus haut que l'autre.

— Moi, dit l'un, je saute 1 mètre 50...  
— Moi, répond le second, je saute si haut... que je m'y embête en l'air.

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 13 Décembre 1891

Versements de 101 déposants (14 nouveaux), 31,660 fr.

Remboursements, 19,113 fr. 27.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

#### VOIR A LA 4<sup>e</sup> PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

#### MARCHÉS

##### Saumur, 12 Décembre

Froment-commerce, l'hectolitre	20	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	19 65	— Veau	2 —
Métail	15 35	Mouton	2 40
Seigle	12 —	Porc	1 60
Orge	10 90	Poulets la couple	4 —
Avoine	8 50	Dindonneaux	11 —
Sarrasin	—	Canards	5 —
Haricots blancs	24 —	Oies	11 —
Haricots rouges	22 —	Beurre le kilog.	2 50
Fèves	—	(Eufs la douzaine	1 30
Châtaignes	11 —	Foin, la charretée de	—
Sel les 100 kil.	13 —	Noix 780 kilog.	80 —
Son	15 —	— Luzerne	80 —
Pommes de terre, la barrique	12 —	— Paille	39 —
la culasse de	—	— Huile de noix, 50 kil.	130 —
157 kilog.	61 —	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	—
Farine, le sac de	—	id. 2 <sup>e</sup>	—
id. 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	id. 3 <sup>e</sup>	—
id. 2 <sup>e</sup> id. 0f. 36 66	—	Charbon de bois, les	—
id. 3 <sup>e</sup> id. 0f. 35 —	—	100 kilog.	16 --
		Charbon de terre	4 50

##### BRISSAC, 10 décembre

Froment, d.-déc., 3 90. — Seigle, 2 70. — Orge, 2 40. — Avoine hiver, 1 70 ; été, 1 60. — Noix, 2 50. — Foin, la charretée (1,050 kil.), 120 fr. — Paille, 55 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 4 30. — (Eufs, la douzaine, 1 30. — Vin rouge, la barrique, 80 fr. — Vin blanc, 100 fr.

#### Une affaire intéressante

Depuis plusieurs jours un grand nombre de journaux de Paris et des départements s'occupent d'une affaire qui intéresse au plus haut point le public catholique. Il s'agit de la construction du chemin de fer de Jaffa à Jérusalem. Cette entreprise est patronnée par une nouvelle Société financière « Le Crédit », dont le siège est à Paris, 48, place Vendôme. Le *Gaulois*, *l'Autorité*, *le Monde*, *l'Univers*, *le Moniteur Universel*, *le Figaro* ont publié tour à tour des articles très intéressants sur la création de cette nouvelle Société, à la tête de laquelle se trouve M. Abel Raimbeaux, le frère de l'ancien écuyer de l'empereur. « Le Crédit » (capital 40 millions de francs) s'est intéressé particulièrement à la construction du chemin de fer de Jaffa à Jérusalem, parce qu'en

favorisant l'œuvre des pèlerinages il sert des intérêts qui lui sont chers.

Les opérations financières ont trop rarement pour base des intérêts catholiques, pour que nous ne recommandions à nos lecteurs l'émission de 18,000 obligations de 500 fr. 5 0/0 du chemin de fer de Jaffa à Jérusalem. Destinée à faciliter aux plus humbles croyants le pèlerinage à la sainte colline d'où est venu le salut du monde, la ligne de Jaffa à Jérusalem a été commencée le 1<sup>er</sup> avril 1890 et 45 kilomètres (sur 87) viennent d'être inaugurés.

Entre Jaffa et Jérusalem, il n'y avait jusqu'alors aucun autre moyen de transport que la voie incertaine créée par le passage des animaux ; le chemin de fer dont nous parlons sera par conséquent la *seule voie d'importation et d'exportation du pays*, et les actionnaires et obligataires de ces chemins de fer posséderont pour ainsi dire un *monopole*.

Les obligations sont émises au prix de 450 francs : elles rapporteront 25 fr. par an. Un premier coupon de 12 fr. 50 sera payé le 15 mars 1892. — On verse 50 fr. en souscrivant.

Les souscripteurs qui libéreront entièrement leurs titres à la répartition bénéficieront d'un escompte de 2 fr. par obligation ; avec la partie du coupon acquise depuis le 15 septembre 1891, le prix net de l'obligation ressort à 441 francs, soit un placement de 5 44 0/0 NET D'IMPOTS, prime de remboursement non comprise.

On souscrit par correspondance, jusqu'au 15 décembre, à la Société *Le Crédit*, 48, place Vendôme, à Paris.

#### Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. — Rideau : 8 h. 1/2

Direction : H. DAVID.

#### LUNDI 14 Décembre 1891

Avec le concours de M<sup>lle</sup> PORTALIER, première chanteuse d'opérette.

#### Les Cloches de Corneville

Opérette en 3 actes, musique de Robert PLANQUETTE.

M<sup>lle</sup> SAUVAGET remplira le rôle de *Serpolette*. M<sup>lle</sup> PORTALIER jouera, comme début, celui de *Germaine*.

ON COMMENCERA PAR

#### UNE TASSE DE THÉ

Comédie en 1 acte, de CH. NARRY.

#### AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique. Ne pas acheter sans comparer les prix.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

#### P. ANDRIEU

Bon vin à 40 centimes le litre, 26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés  
La 1/2 pièce, 115 litres, 42 » }

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre compris, marque John Alvarés, de Kingston (Antilles).

On peut déguster.

Étude de M<sup>e</sup> JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

#### VENTE

Aux enchères publiques

Il sera vendu, le MERCREDI 16 DÉCEMBRE 1891, à 4 heures du soir, à la Gare des Marchandises de la Compagnie des Chemins de fer de l'État, à Saumur, 100 paquets, enveloppes de paille.

Au comptant, plus 10 0/0.

PAUL GOBET, propriétaire-gérant.

CE. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

VELOUTINE

CE. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE ET LE TIMBRE DE GARANTIE DE L'UNION DES FABRICANTS.

Etudes de M<sup>e</sup> HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1, Et de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

**A VENDRE**

Aux enchères publiques EN DEUX LOTS

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur,

**UNE PROPRIÉTÉ**

Sise au Vau-Langlais Commune de Bagneux

COMPRENANT, SAVOIR : Le 1<sup>er</sup> Lot

**UNE MAISON D'HABITATION**

Avec servitudes et dépendances Un Clos de Vigne

Attenant à la maison, contenant environ 95 ares 54 centiares ;

Un autre Clos de Vigne Contenant environ 4 hectare 27 ares 14 centiares.

Mise à prix . . . . . 17,000 fr.

Et le 2<sup>e</sup> Lot

**Un Clos de Vigne**

D'une contenance d'environ 4 hectares 18 ares 92 centiares.

Mise à prix . . . . . 3,000 fr.

Le tout formant un seul ensemble.

L'ADJUDICATION aura lieu le SAMEDI 19 DÉCEMBRE 1891, à midi.

Pour les renseignements, s'adresser :

1<sup>o</sup> M<sup>e</sup> LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 1 ;

2<sup>o</sup> Et à M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Étude de M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire à Brézé.

**A VENDRE**

à l'amiable

**BELLE ET GRANDE MAISON**

Située à SAUMUR, dans un très joli quartier. — Vue magnifique sur la Loire.

Revenu justifié par bail : 3,000 fr.

S'adresser à M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire

ON DEMANDE Un BON APPRÉCEUR pour la pompe à la Maison Crémieux. (665)

S'allume en 40 secondes tous les matins ou brûle NUIT et JOUR sans s'éteindre. Brochure, Catalogue envoyés franco. Le Nouveau Choubersky avec son Réchaud d'ALLUMAGE INSTANTANÉ. Prix : 80 fr. Plaque comprise. Société de CHOUBERSKY, 20, Boul. Montmartre, Paris et chez quincailliers et Fumistes de Province.

Etude de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur.

**VENTE**

De Vins

Le Dimanche 20 Décembre 1891, le Dimanche 27 Décembre 1891, et jours suivants ce dernier dimanche à midi, AU

**Château de Morains**

Commune de Dampierre, après le décès de M. de FONTENAILLES,

De plusieurs Milliers de Bouteilles de VINS BLANCS des années 1870-1873-1874-1881 et 1884 ;

De plusieurs Tonnes de VINS ROUGES des années 1887-1890 ;

De vins mousseux ;

De partie de la Récolte de 1891 : 67 barriques de vins blancs de courts-bois, 1<sup>re</sup> classe ; — 25 barriques de vins blancs divers et 10 barriques de vins rouges.

Au comptant et 10 0/0 en sus sur frais.

S'adresser à M. TAVEAU, expert à Bagneux, et à M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire. (885)

**Robes et Manteaux**

M<sup>me</sup> HERVÉ a l'honneur d'informer sa clientèle qu'à partir du 28 décembre 1891, ses ateliers et salons de couture seront transférés, 6, rue d'Orléans, à Saumur, au premier étage.

FERS Cokes et Charbons, Anthracites BRIQUETTES PERFORÉES Pour chauffage d'appartements

**ET MIGNON**

19, Place de la Bilange, 19 SAUMUR

A dater du 12 décembre, le prix des cokes est fixé comme suit :

A domicile Pris au magasin Coke gros . . . 1.75 4.65 hect. Coke cassé . . . 2.25 2.45 —

Réductions pour quantités importantes.

Prière d'adresser les commandes 19, place de la Bilange. (886)

**A LOUER**

Pour le 24 Juin prochain 1892

**UNE MAISON**

Rue de Bordeaux, n° 50

Avec Jardin, Cour, Écurie à deux chevaux et Remise.

S'adresser à M. FOUCHER, rue de Bordeaux, n° 60. (610)

ON DEMANDE à ser- rente viagère sur somme d'argent ou maison. S'adresser au bureau du journal.

**CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES**

Vins fins, Liqueurs, Sirops

**E. HARDY**

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

SPÉCIALITÉ de DRAGÉES pour BAPTÊMES

Articles de Noël et du jour de l'An — Vannerie fine

DESSERT DE NOCES — BONBONS FINS — THÉS — CHOCOLATS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

N<sup>o</sup> GUÉRET, notaire à Allonnes, demande un CLERC sachant faire les actes courants. Pressé. Bons appointements.

1,000 fr. Jument Irlandaise, 1 m. 58, grande sauteuse, s'attelle bien, très douce, 10 ANS. Vendue garantie. S'adresser DUBOIS, régisseur, Rochecotte Saint-Patrice (Indre-et-Loire).

**MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE**

Saumur, 33, rue S<sup>t</sup>-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

**HENRI EICHE**

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

Préservez-vous ou Guérissez-vous de l'INFLUENZA

**l'Épicerie Parisienne**

Vient de recevoir de la Martinique et de la Jamaïque des Rhums naturels qui sont recommandés par les sommités médicales.

RHUM Martinique . . . . .	le litre	2 fr.
— Sainte-Lucie . . . . .	—	2.50
— Jamaïque . . . . .	—	3 »
— très vieux . . . . .	—	4 »
— Grenade (réserve) . . . . .	—	5 »

Dépôt des Biscuits Russes . . . . .	la boîte	4 fr.
Biscuits du Capitaine Trivier . . . . .	—	0.60
« Le Friand, » macaron moelleux . . . . .	—	1.20

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

**LÉON FRESCO**

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

TAILLEUR BREVETÉ

**MAISON CRÉMIEUX**

TAILLEUR BREVETÉ

Saumur, rue d'Orléans, 27

EXPOSITION et GRANDE MISE EN VENTE des Nouveautés de la Saison pour Costumes Complets, Pardessus et Pantalons

VÊTEMENT COMPLET à 35 FR. sur Mesure

LIVRAISON RAPIDE